

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 477

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191011

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - Labellisation Ville en poésie - Convention à intervenir avec le Centre National de la Poésie Printemps des poètes - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 477

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191011

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - Labellisation Ville en poésie - Convention à intervenir avec le Centre National de la Poésie Printemps des poètes - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La manifestation nationale du "Printemps des Poètes" permet de proposer localement une mise en lumière des grands noms de la poésie doublée de propositions participatives ouvertes aux amateurs des Lettres de tous âges.

La Ville de Saint-Etienne en candidatant au Label "Ville en Poésie" souhaite souligner son choix de soutenir cet art littéraire dans la multitude de ses formes et expressions.

Elle entend valoriser son positionnement en intégrant le réseau national des collectivités donnant à la Poésie une place prépondérante dans leur politique culturelle au delà de la manifestation annuelle du "Printemps des Poètes " .

□ **Motivation et Opportunité :**

La candidature de la commune a retenu l'attention du jury 2019.

Saint -Etienne rejoint ainsi 90 autres communes labélisées (aux cotés de Rennes, Montpellier.)

Elle devient, par ailleurs, la 1^{ère} ville du Département distinguée et la plus grande ville de la Région Auvergne Rhône-Alpes, la seconde étant Saint Martin D'Hères.

□ **Contenu :**

Le label est attribué pour trois années à l'issue desquelles un bilan détermine le maintien de cette distinction.

Il est entendu que, dans les trois années à venir, la commune de Saint-Etienne prendra de nouvelles initiatives poétiques pérennes pour conforter les pratiques culturelles locales.

Ce label permettra, outre la valorisation d'un existant :

- de dynamiser le réseau local libraires, poètes, associations spécifiques...
- d'amplifier la visibilité du territoire sur la manifestation nationale «Printemps des poètes »
- de demander des financements dédiés au réseau livres et lectures
- d'avoir un budget dédié à la manifestation Printemps des poètes hors médiathèque

Le label est attribué en contrepartie d'un engagement durable et renouvelé de la municipalité.

La ville s'engage à :

- produire et installer en entrée de ville le panneau signalétique « Ville en Poésie », étant entendu qu'a minima la moitié des entrées d'agglomération soit pourvue dudit panneau
- faire mention du label « Ville en Poésie » sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux initiatives poétiques et y apposera le logo « Printemps des Poètes »
- inscrire les initiatives et événements poétiques organisés à l'occasion de la manifestation nationale et tout au long de l'année dans l'Agenda participatif du site www.printempsdespoetes.com

Le Printemps des Poètes s'engage de son côté à :

- accompagner les initiatives de la commune en apportant conseil artistique et information technique
- valoriser au mieux, dans sa communication, le réseau des Villes et Villages en Poésie dans toute sa diversité.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et le Centre National de la Poésie/ Printemps des poètes,
- autoriser M le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la présente convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Marc CHASSAUBENE